



DIMANCHE 12 JANVIER 2020

Championnat Départemental

de

Cross-Country FFA

Hauts de Seine et Paris

Chaville

Parc Forestier de la mare Adam

ATHLÉ
FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

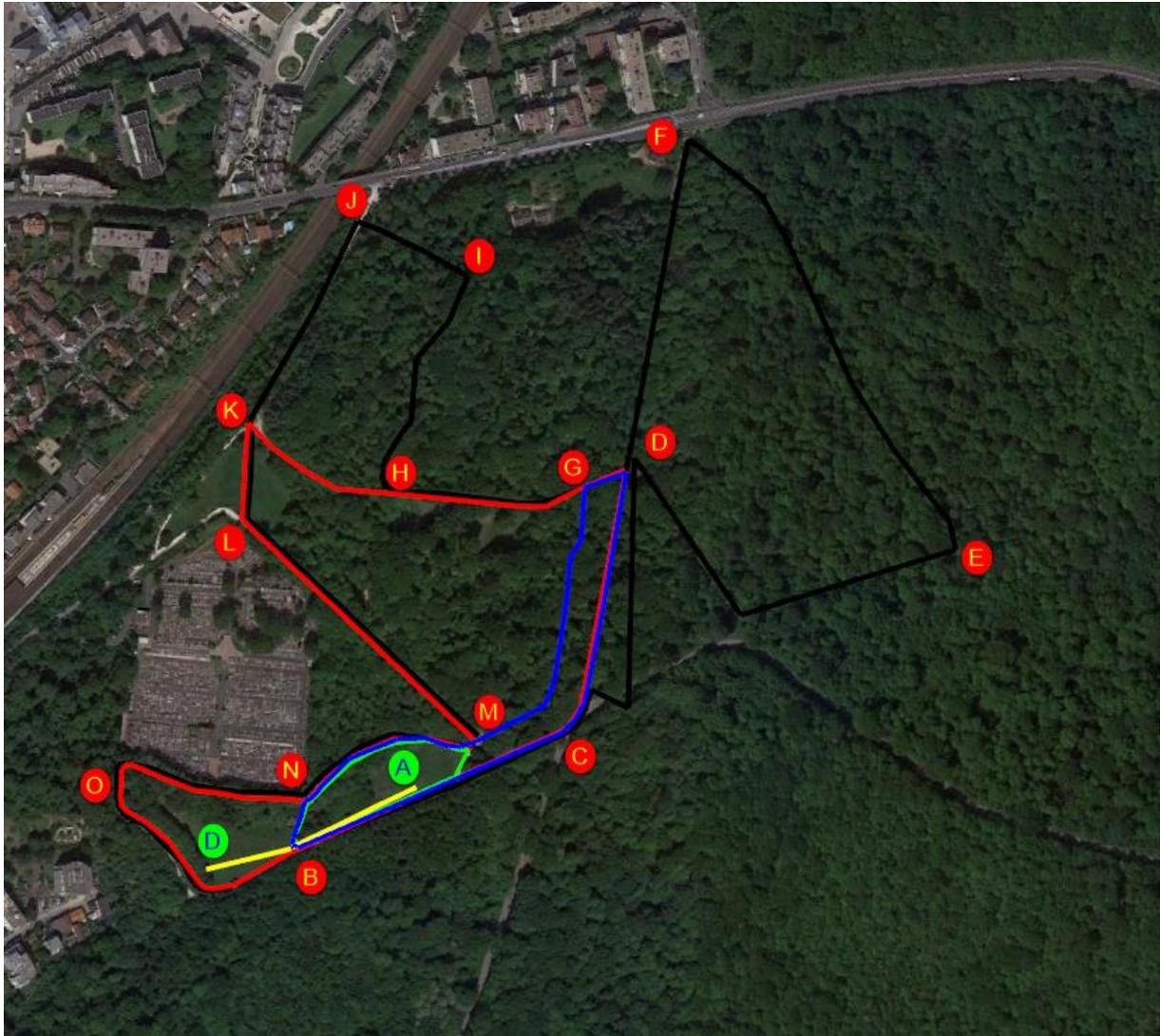
PROGRAMME

Dimanche 12 Janvier 2020

Retrait des dossards à partir de 8H30

Course	Horaire	Catégorie	Boucles	Distance
1	10:00	Benjamines	D+B+R+A	2 588m
2	10:15	Benjamins	D+B+R+A	2 588m
3	10:30	Minimes Femmes	D+2R+A	3 186m
4	10:45	Minimes	D+V+2R+A	3 512m
5	11:05	Cross Court + Junior Femmes	D+B+N+A	3 883m
6	11:25	Cross Court Masculins	D+B+N+A	3 883m
7	11:45	Cadets	D+B+N+A	3 883m
8	12:05	Cadettes	D+V+B+R+A	2 914m
9	12:25	Juniors Masculins	D+B+R+N+A	5 391m
10	12:55	Masters Masculins - M1 à M10	D+3N+A	8 579m
11	13:55	Elite Femmes	D+V+B+2N+A	7 012m
12	14:45	Elites Hommes ES - SE - M0	D+3N+A	8 579m

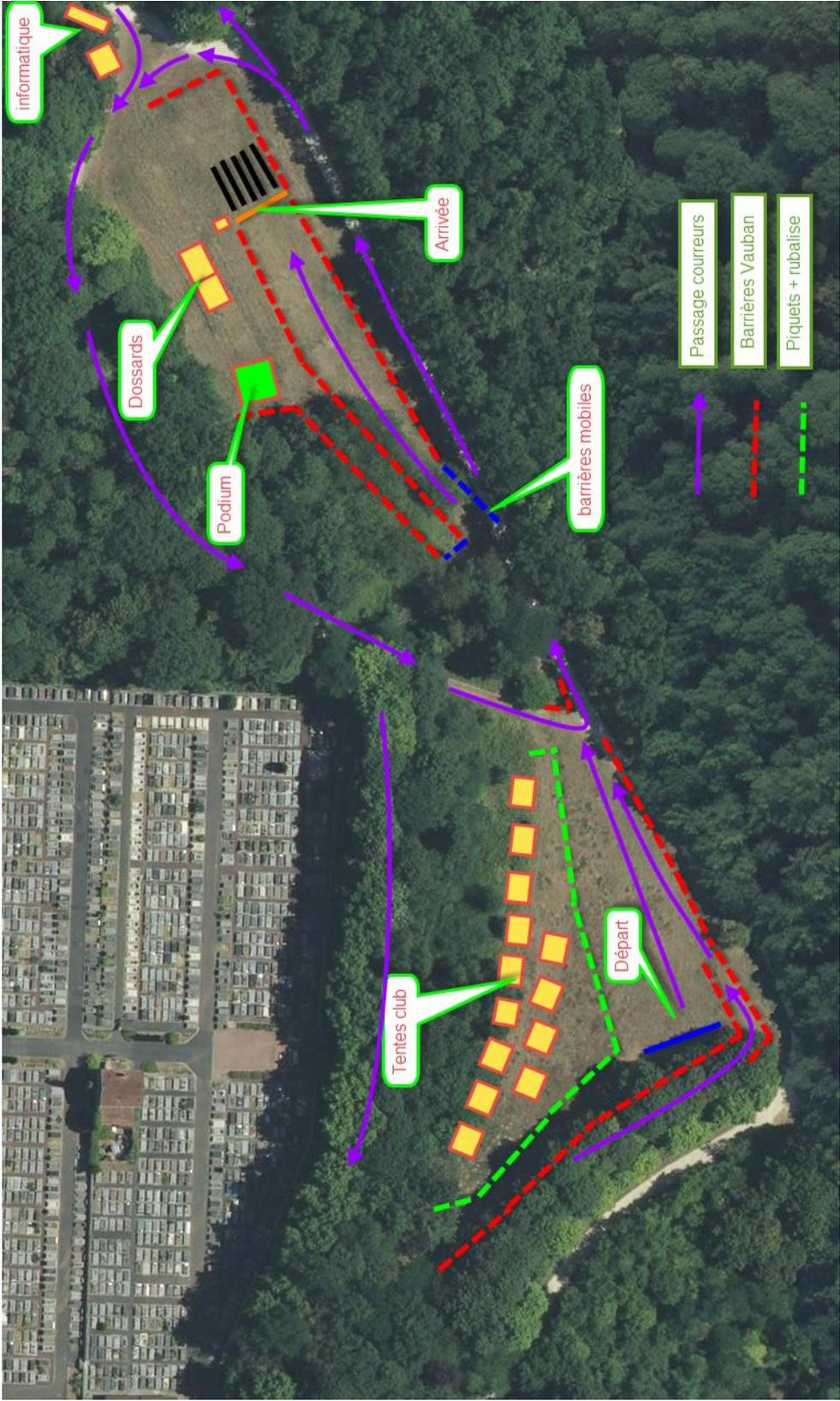
PARCOURS



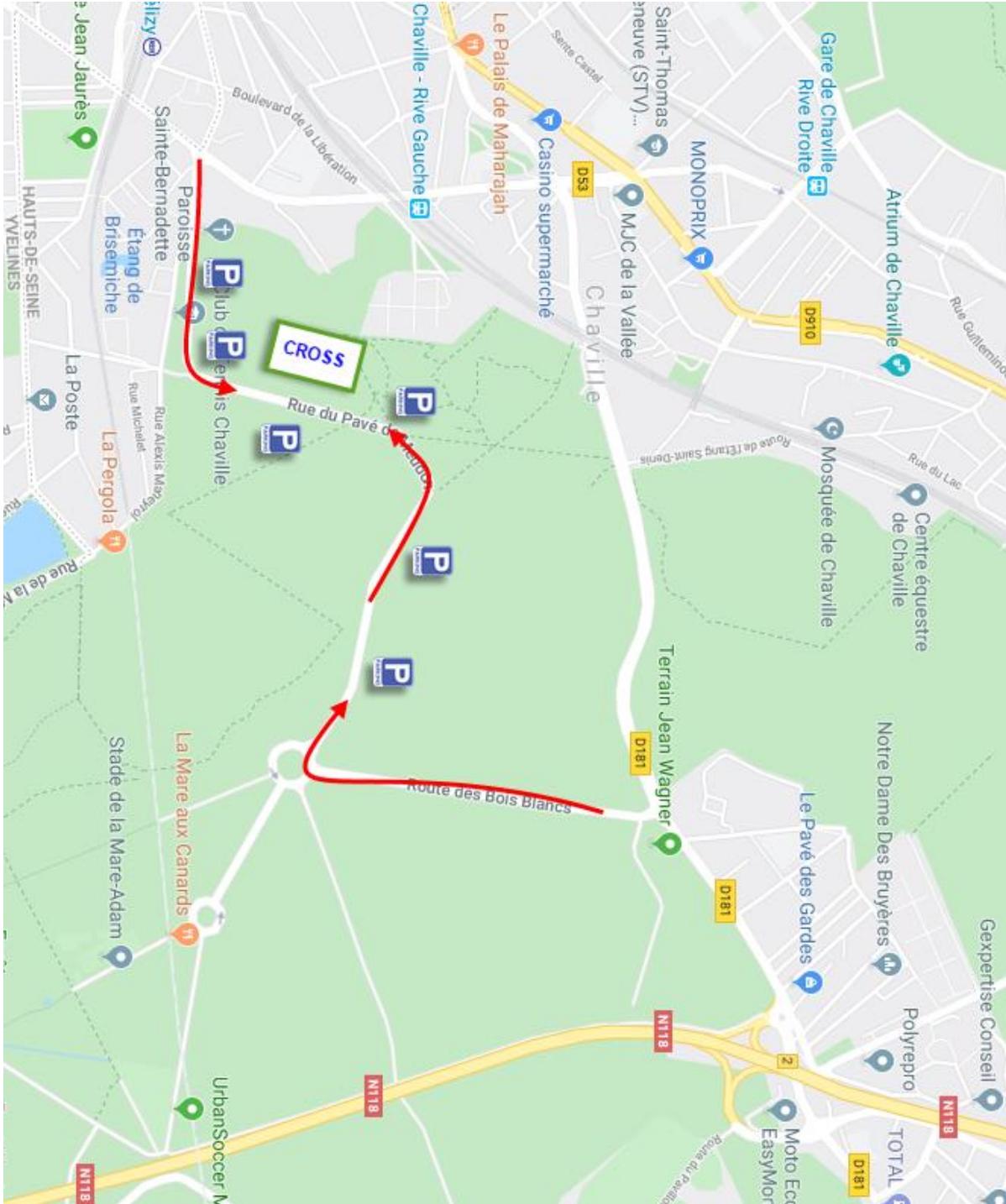
Distances des boucles

Départ	65
Verte	326
Bleue	910
Rouge	1508
Noire	2803
Arrivée	105

PLAN



ACCES /PARKING



Parking : Route du pavé de Meudon

REGLEMENT

Le championnat est ouvert à tous les licenciés « Compétition » **avant** le 12 Janvier.

Article 1 – Qualifications

1.1 - A titre individuel

Nombre d'individuels qualifiés par département :

Course /Département	75	92
Elite F	88	50
Elite M *	113	69
MA M *	57	73
CCM *	38	67

Elite M : Espoir + Sénior + Master 0

MA M : Master 1 à Master 10

CCM : Espoir + Sénior + Master

S'il n'y a pas de qualifiés dans ces catégories, alors le premier M2 et le premier M3 des courses Masters hommes et élites femmes de chaque département seront qualifiés.

Pour les courses élites, les quotas indiqués incluent les athlètes des catégories Espoirs et Seniors pour les hommes et Espoirs, Seniors et Masters pour les femmes.

Pour les courses Minimes, Cadets, Juniors, Espoirs (Cross Long H et F) et le cross court femmes, tous les athlètes classés aux Championnats Départementaux seront qualifiés pour les Championnats Régionaux.

1.2 - Qualifications par équipes

A l'issue des Championnats Départementaux, il n'y a pas de qualification par équipes pour les Championnats Régionaux.

Article 2 - Demandes de repêchage

Dans tous les cas suivants, il sera nécessaire d'utiliser un formulaire de demande de repêchage (remplir un formulaire par épreuve ou par équipe) se trouvant sur le site de la LIFA. Ces demandes sont à déposer auprès du responsable départemental le jour des Championnats Départementaux ou à envoyer à la LIFA

au plus tard le mardi 14 janvier à 15 h 00. Les demandes de repêchage sont gratuites, sauf celles reçues après la date limite étant considérées comme des engagements tardifs.

Les personnes ayant participé à une course Hors-Stade le même jour que leurs Championnats Départementaux ne pourront pas demander un repêchage pour les Championnats Régionaux.

2.1 - Demandes de repêchage par équipe

Dans l'optique des qualifications par équipes pour les Championnats d'Île-de-France, les clubs ayant 4 ou 5 athlètes qualifiés individuellement à l'issue des Championnats Départementaux peuvent demander le repêchage de 1 à 2 athlètes. Cette mesure ne s'applique pas aux clubs ayant 6 athlètes ou plus de qualifiés car ils ont déjà le nombre d'athlètes suffisant pour former une équipe.

Note : Il convient d'utiliser le formulaire spécifique pour les « *compléments équipe* ».

2.2 - Demandes de repêchage à titre individuel

Toute demande repêchage devra impérativement **être justifiée**. Cela signifie qu'il est nécessaire d'indiquer le niveau sportif de l'athlète et la raison de son absence aux Championnats Départementaux. Dans le cas d'une absence pour motif médical, un certificat médical devra impérativement accompagner la demande.

ATTENTION : Les demandes sans aucun motif indiqué seront rejetées par la Commission de qualification.

2.3 - Athlètes classés N4 ou en catégorie supérieure

Conformément à la réglementation fédérale, les athlètes classés en 2019 en catégories nationales et internationales sur une distance de 1500m ou plus, seront qualifiés d'office pour les Championnats Régionaux. Ces derniers devront faire parvenir un formulaire de demande de repêchage pour le mardi 14 janvier à 15 h 00 au plus tard.

2.4 - Athlètes participants aux Championnats de France UNSS ou UGSEL

Ces athlètes ne sont pas obligés de participer aux Championnats Départementaux de cross-country. Ils peuvent demander directement un repêchage pour les Championnats Régionaux s'ils figurent dans le classement d'arrivée des Championnats cités ci-dessus.

Article 3 - Demandes de changement cross court – cross long

3.1 - Toute demande de changement pour un (ou une) athlète qualifié(e) sur cross court qui souhaite participer à titre individuel au cross long lors des Championnats Régionaux (et vice versa pour un passage du cross long au cross court) sera considérée comme étant une demande de repêchage individuelle. Elle devra être justifiée par le niveau sportif de l'athlète.

Le nombre de changement cross court-cross long est limité à un changement par athlète et par saison.

3.2 - Les athlètes ayant participé à la fois au cross court et au cross long lorsque les dates le permettent devront choisir la course dans laquelle ils participeront aux régionaux. Ils ne pourront obtenir qu'un seul dossard le jour des régionaux.

Article 4 - Modalités de qualifications

Les Comités Départementaux communiqueront à la LIFA pour le lundi 13 janvier avant 12 h 00, leurs résultats traités sous Logica Cross-Route, en envoyant le fichier.nxtr par email à cross@athleif.org

La liste des qualifiés sera arrêtée, à l'issue des Championnats Départementaux, par la CRCR LIFA lors de la réunion de qualification du mardi 14 janvier. Elle sera mise en ligne sur le site internet <http://lifa.athle.org> à partir du vendredi 17 janvier.

Article 5 – Classements

Les résultats affichés ne seront réputés définitifs qu'après vérification par la CRCR LIFA.

5.1 – Classement par équipes :

Il n'y aura pas d'équipe constituée au départ. Un club aura une équipe classée chaque fois que son nombre d'arrivants atteindra 4 pour toutes les catégories, sous réserve que le nombre d'athlètes mutés et/ou étrangers défini à l'article 3.3.1 des Règlements Généraux de la F.F.A. ne dépasse pas 1. Une équipe seconde pourra être éventuellement classée, mais le décompte ne commencera qu'après le passage de 2 autres athlètes.

5.2 – Classements individuels :

Sont considérés comme participant à titre individuel :

- Les athlètes dont le club n'est pas classé par équipe,
- Les athlètes dont le club a une ou deux équipes classées mais qui ne figurent pas dans le classement de cette (ou ces) équipe(s).

Article 6 - Retrait des dossards

6.1 - Le jour des Championnats, chaque responsable de club doit retirer l'enveloppe contenant l'ensemble des dossards pour son club.

6.2 - Les dossards sont affectés à une course précise et ne peuvent être utilisés dans une autre course sous peine de disqualification.

Article 7 – Classement

Les résultats affichés ne seront réputés définitifs qu'après vérification par la CRCR LIFA.

Dans un souci, d'efficacité, les réclamations devront être formulées dans les 30 minutes suivant l'affichage du classement.

Article 8 – Podium

Une médaille sera remise aux 3 premiers (classement scratch) de toutes les courses.

Les 3 premiers Espoirs des cross élites hommes et femmes, les 3 premiers Espoirs des cross-courts hommes et femmes et les 3 premières Masters du cross élite femmes seront également récompensés.

Une médaille sera remise au premier M2 et au premier M3 du cross Masters hommes et du cross élite femmes.

Dans les cross courts seuls les athlètes des catégories Espoirs, Seniors et Masters sont autorisés à participer.

Pour Mémoire

¼ de FINALE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CROSS

- ZONE OUEST (78-91-92-95) : SARTROUVILLE [78] (Comité des Yvelines)
- ZONE EST (75-77-93-94) : CRETEIL [94] (Comité du Val de Marne)

Entreprises

Les athlètes possédant une licence « Entreprises » des clubs du 75 et 92 sont exceptionnellement autorisés à participer sans classement ni récompense.

MATCH INTERDEPARTEMENTAL DE CROSS

Benjamin

Sélection stage

Benjamines : 20 premières

Benjamins : 20 premiers

Sélection Match

Benjamines : 15 premières

Benjamins : 15 premiers

Une enveloppe sera remise à chaque athlète.